



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le trois avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	25	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	4	date du 28 mars 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	27	<u>Présents</u> : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention :		Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville,
Contre :	1	Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffé),
		M. Vallon (pouvoir à M. Noël)
		<u>Absent</u> : M. Boukal
		<u>Secrétaire</u> : Mme Faure-Pinault

Objet : Soutien financier en faveur d'un projet de film sur la reconstruction de la Commune du Teil

Considérant que la Commune du Teil a été touchée le 11 novembre 2019 par un séisme sans précédent, traumatisant et que de nombreux bâtiments publics et privés ont été fortement impactés ;

Considérant que, dans les 3 prochaines années, la Commune va vivre des transformations majeures et qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle et inédite en France ;

Considérant qu'après le traumatisme, la Ville doit se reconstruire : de nombreux projets vont démarrer en 2023 et se poursuivre sur les 3 prochaines années (démolitions, reconstructions, rénovations...) ;

Considérant qu'il est primordial de conserver une trace de ce que vivent actuellement les habitants, de ce qui va impacter la Ville pour les années à venir et qu'il est nécessaire d'accompagner ces métamorphoses et cette aventure humaine par un suivi en images ;

Considérant la proposition de l'Atelier de recherche des techniques de l'image et du son (ARTIS) de réaliser un film permettant de retracer toute l'aventure de cet immense chantier et de ceux qui l'ont suivi. Ce film, dont la sortie est prévue en 2025/2026, permettra aux spectateurs de vivre de l'intérieur les réalisations et les expériences humaines, en assistant à leur évolution et fera voyager entre le passé, le présent en mouvement et la projection dans un avenir qui se modèle.

Considérant enfin qu'Artis produira aussi des films intermédiaires durant ces 3 années de tournage qui pourront fournir un support pour échanger avec les habitants,

Considérant le budget prévisionnel établi par ARTIS qui s'élève à 63 279 € sur les années 2023 à 2025,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

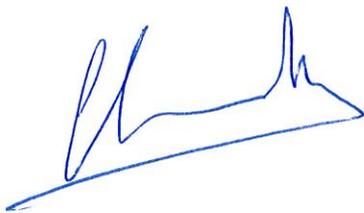
DÉCIDE d'accompagner financièrement l'Atelier de recherche des techniques de l'image et du son (ARTIS) composé de techniciens de l'image, du son, des arts graphiques et de la mise en espace pour la réalisation d'un film sur la reconstruction du Teil.

DÉCIDE d'inscrire la somme de 7500 euros en faveur du Collectif ARTIS au titre du tournage de l'année 2023.

DÉCIDE de verser cette même somme au Collectif en 2024 et 2025.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Virginie FAURE-PINAULT